

Image not found or type unknown



Vol de véhicule sans infraction

Par **lili**, le **02/03/2008** à **20:29**

bonjour a tous. Suite a un vol de ma voiture l expert mandaté par mon assurance, avec un huissier. A-t-il le droit de faire tronçonner la colonne de direction et de dépioter le dispositif de blocage de direction sans ma présence et sans me convoquer ? Quels sont mes recours ? Merci.

Par **jeetendra**, le **04/03/2008** à **07:59**

bonjours, il me semble que pour l'expertise de votre vehicule volé comme l'expert a pris le soin d'être assisté par un huissier de justice l'expertise à ma connaissance est contradictoire, ne pas oublier que il s'agit uniquement d'une expertise diligentée par votre assurance automobile que vous pouvez contester par ailleurs en procedant à votre propre expertise à vos frais bien entendu, cordialement